



Agence canadienne de
développement international

Canadian International
Development Agency

Canada

Égalité

ENTRE LES SEXES



2010-2013

ACDI  CIDA

PLAN D'ACTION DE L'ACDI EN MATIÈRE
D'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

Agence canadienne de développement international (ACDI)
200, promenade du Portage
Gatineau (Québec) K1A 0G4
Canada

Téléphone : 819-997-5006 (appels locaux) / 1-800-230-6349 (sans frais)

Pour personnes malentendantes ou souffrant de troubles de la parole :
ATS/ATME : 819-953-5023 (appels locaux) / 1-800-331-5018 (sans frais)

Télécopieur : 819-953-6088
Courriel : info@acdi-ACDI.gc.ca

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2010

Imprimé : N° de catalogue : CD4-69/2010F
ISBN : 978-1-100-95616-9
PDF : N° de catalogue : CD4-69/2010F-PDF
ISBN : 978-1-100-95617-6
ACDI : 10-141F

Imprimé au Canada

This publication is also available in English under the title:
CIDA's Gender Equality Action Plan (2010–2013)

www.acdi.gc.ca



Table des matières

Abréviations et acronymes	iii
Égalité entre les sexes et développement	1
Pourquoi un plan d'action ?	3
Objectifs	3
Mesures et étapes de mise en œuvre	4
Annexe A : Plan d'action de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes (2010-2013)	6

Abréviations et acronymes

AC	Administration centrale
AHI	Assistance humanitaire internationale
AP	Approches-programmes
CAD	Comité d'aide au développement (Organisation de coopération et de développement économiques)
CDA	Chef de l'aide
CMR	Cadre de mesure du rendement
COMM	Direction générale des communications
CPP	Cadre de programmation-pays
CPR	Comité des politiques et du rendement
CR	Cadre de référence
DEC	Direction de l'engagement des Canadiens (Direction générale des partenariats avec les Canadiens)
DG	Directeur général
DGGIT	Direction générale de la gestion de l'information et de la technologie
DGPC	Direction générale des partenariats avec les Canadiens
DGPG	Direction générale des programmes géographiques
DGPMM	Direction générale des programmes multilatéraux et mondiaux
DGPSR	Direction générale des politiques stratégiques et du rendement
DGR	Division de la gestion du rendement (Direction générale des politiques stratégiques et du rendement)
DGREG	Directeur général régional
DP	Demande de proposition
DPF	Dirigeant principal des finances
DPSO	Direction de la planification stratégique et opérations (Direction générale des partenariats avec les Canadiens)

DSTS	Division des spécialistes thématiques et sectoriels (Direction générale des programmes géographiques)
EIES	Évaluation institutionnelle de l'égalité entre les sexes
ES	Égalité entre les sexes
EX	Personnel du groupe EX
GAR	Gestion axée sur les résultats
GTAP	Groupe de travail sur l'Afghanistan et le Pakistan
MPM	Direction de la gestion stratégique de la planification et de l'intégration (Direction générale des programmes multilatéraux et mondiaux)
OSRI	Outil de suivi et de rapport sur l'investissement
OSRP	Outil de suivi et de rapport sur les programmes
RHSC	Direction générale des ressources humaines et des services corporatifs
RPP	Rapport sur les plans et les priorités
RRA	Rapport sur le rendement de l'Agence
SAC	Secrétariat de l'apprentissage continu
VP	Vice-présidente
YDG	Direction de la planification stratégique et rapports de rendement (Direction générale des politiques stratégiques et du rendement)
YDP	Planification stratégique (Direction générale des politiques stratégiques et du rendement)





© ACIDI/Roger LeMoyne

Le présent Plan d'action vise à combler les lacunes soulevées lors de l'*Évaluation de la mise en œuvre de la Politique de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) en matière d'égalité entre les sexes*. Le Plan d'action qui est basé sur les recommandations de l'évaluation, présente des mesures et des étapes de mise en œuvre pour la période 2010-2013 afin que l'ACDI soit mieux outillée pour planifier, mettre en œuvre et rédiger des rapports portant sur les résultats en matière d'égalité entre les sexes (ES) dans le cadre de sa programmation et sur son dialogue avec les partenaires en ce qui a trait à l'égalité entre les sexes.

Égalité entre les sexes et développement

Il a été démontré que le fait de mettre l'accent sur les questions d'égalité entre les sexes contribue à réduire la pauvreté d'une manière significative et mène au développement durable. L'amélioration de l'égalité entre les sexes entraîne une multiplication des résultats de développement et permet de s'assurer que les résultats sont durables à long terme. Malgré tout, les inégalités persistent, faisant obstacle aux efforts de réduction de la pauvreté et à la réalisation de progrès dans les pays en développement.

Le Canada a profondément à cœur l'égalité entre les sexes en tant que droits de la personne, et ce, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale.

L'Agence utilise actuellement une approche à deux volets ayant pour but de s'assurer d'obtenir des résultats et de les optimiser :

- en intégrant explicitement l'égalité entre les sexes dans l'ensemble des politiques, des programmes et des projets;
- en établissant une programmation qui vise précisément la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes.

Conformément à la *Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle*, l'engagement de l'ACDI de faire de l'égalité entre les femmes et les hommes un thème transversal permet à l'Agence de démontrer que les efforts qu'elle déploie contribuent à la réduction de la pauvreté, tiennent compte du point de vue des pauvres et respectent les droits de la personne.



L'accroissement de l'efficacité de l'aide est également au centre des efforts déployés par le Canada à l'échelle internationale pour réduire la pauvreté et augmenter le développement durable, ainsi qu'il apparaît au premier rang de la liste des priorités du Canada au chapitre de l'aide au développement. Le Plan d'action de l'ACDI pour accroître l'efficacité de l'aide (2009-2012), qui cible la concentration, l'efficacité et la responsabilisation ainsi que la prévisibilité, l'alignement, les partenariats ouverts et les États fragiles, oriente tous les programmes de l'ACDI. Les activités prévues mettent un accent important sur l'égalité entre les sexes.

Trois thèmes prioritaires ont été établis pour orienter les efforts de l'ACDI : accroître la sécurité alimentaire, assurer l'avenir des enfants et des jeunes et favoriser une croissance économique durable. Le Canada appuie l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'entre les filles et les garçons en ce qui a trait à chacun des thèmes prioritaires mis de l'avant. Par exemple, l'augmentation de la productivité des petits exploitants agricoles, particulièrement des agricultrices, sera l'un des principaux domaines d'intervention dans le cadre de la Stratégie sur la sécurité alimentaire. Les éléments essentiels de la Stratégie sur les enfants et les jeunes seront d'améliorer la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants, et de fournir aux filles et aux garçons une éducation qui leur permettra d'acquérir les compétences dont ils ont besoin pour devenir des membres productifs de leur collectivité et pour qu'ils puissent prendre part à son essor. La Stratégie insistera également sur les filles, notamment sur les aspects de l'éducation, de la sécurité et de la sûreté qui les concernent. Finalement, dans le but de favoriser une croissance économique durable, un élément important de la Stratégie sera d'améliorer l'accès des femmes aux avantages de la croissance économique au moyen de la formation en entrepreneuriat et de la prestation de services financiers aux pauvres.



© ACIDI/Roger LeMoynes

Pourquoi un plan d'action ?

L'Évaluation de la mise en œuvre de la Politique de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes, qui s'est échelonnée de 1999 à 2006, a été publiée en avril 2008. L'une des principales conclusions était que la Politique de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes de 1999 est solide et demeure pertinente pour ce qui est d'assurer un développement efficace. Cependant, il s'est avéré que la mise en œuvre de la Politique a présenté des lacunes. La réponse de la direction aux recommandations découlant de l'évaluation relative à l'ES a été approuvée par le Comité d'évaluation le 3 novembre 2008. On recommandait en priorité l'élaboration d'un plan d'action général sur l'égalité entre les sexes.

Objectifs

Le Plan d'action traduit en mesures concrètes la *Politique de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes* (voir l'annexe A). Il ne remplace pas la politique, mais met plutôt l'accent sur les lacunes relatives à la mise en œuvre soulevées lors de l'évaluation de 2008.

Le **but général** du Plan d'action consiste à renforcer la contribution de l'ACDI à l'égalité entre les sexes ainsi que le pouvoir des femmes dans les pays en développement. D'ici 2013, les systèmes de gestion et institutionnels de l'ACDI seront plus efficaces à gérer, à cerner et à évaluer les résultats en matière d'égalité entre les sexes.



Le Plan d'action repose sur les **objectifs** suivants :

- **Capacité** : renforcer la capacité de l'ACDI à faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes et à collaborer avec les partenaires pour atteindre efficacement des résultats en matière d'égalité entre les sexes.
- **Imputabilité** : consolider les systèmes de gestion et de reddition des comptes de l'ACDI en vue d'obtenir des résultats en matière d'égalité entre les sexes.
- **Engagement** : accroître les efforts concertés de l'ACDI visant à mobiliser ses partenaires en vue d'obtenir des résultats en matière d'égalité entre les sexes.

Le Plan d'action est entré en vigueur en juillet 2010.

Mesures et étapes de mise en œuvre

Les mesures énoncées dans le Plan d'action s'appliquent à tous les programmes de l'ACDI ainsi qu'aux fonctions organisationnelles et stratégiques. L'annexe A présente en détail les mesures et les étapes de mise en œuvre.

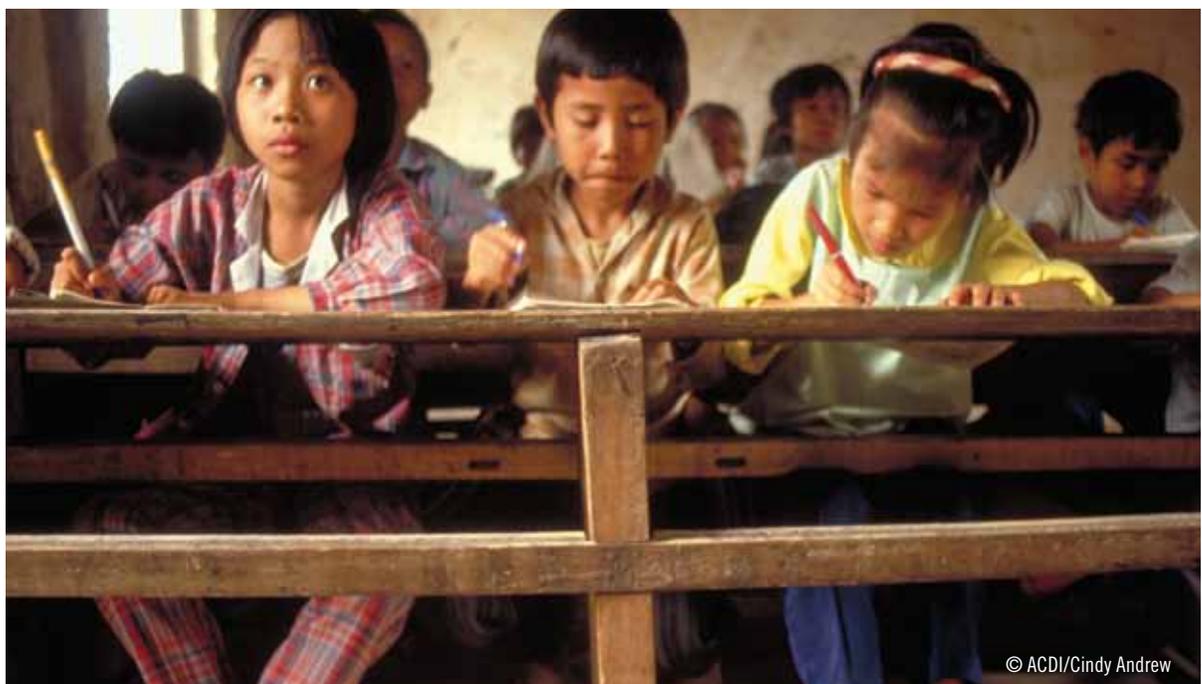
Toutes les directions générales chargées des politiques et de la programmation sont responsables de mettre en œuvre les mesures qui ont été convenues et de rendre des comptes sur les résultats atteints en matière d'égalité entre les sexes.

Un **rapport annuel** donnant une vue d'ensemble des progrès accomplis en ce qui concerne la mise en œuvre du Plan d'action sera présenté au Comité des politiques et du rendement (CPR). La Division du développement humain et de l'égalité entre les sexes de la Direction générale des politiques stratégiques et du rendement (DGPSR), dans le cadre de la mise en œuvre du présent Plan d'action, offrira des conseils, du soutien et des services de secrétariat, qui comprendront notamment des tâches de coordination, d'analyse de rapports annuels ainsi que d'évaluation des résultats.

Grâce au Plan d'action, l'ACDI pourra obtenir des résultats plus constants et plus significatifs en matière d'égalité entre les sexes dans le cadre de chaque programme ou politique. Toutes les directions générales chargées des politiques et de la programmation sont responsables d'assurer le suivi de leurs progrès, qui seront ensuite mis en commun chaque année par la DGPSR. Cette mesure de suivi sert à donner suite à une conclusion de l'évaluation, à savoir le besoin d'un plus grand « leadership partagé ». L'annexe A contient des détails sur les responsabilités.

La **communication des résultats en matière d'ES** fera partie intégrante de tous les processus servant à la reddition des comptes, par exemple le Rapport sur le rendement de l'Agence (RRA), les fiches de rendement des pays, le Rapport sur les résultats de développement et les rapports sur l'état d'avancement de l'ACDI du Plan d'action pour accroître l'efficacité de l'aide. Les résultats seront affichés sur le site Web de l'ACDI.

L'ACDI continuera de promouvoir avec vigueur l'égalité entre les sexes et de diriger les discussions portant sur les résultats à cet égard au sein des réseaux stratégiques et autres forums, comme le Réseau sur l'égalité hommes-femmes GENDERNET, une initiative du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).



Annexe A

Plan d'action de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes (2010-2013)

STRATÉGIE	MESURES	ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE	ÉCHÉANCE	CENTRES DE RESPONSABILITÉ
1. CAPACITÉ				
Résultat : Renforcer la capacité de l'ACDI à faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes et à collaborer avec les partenaires pour atteindre efficacement des résultats en matière d'égalité entre les sexes				
1.1 Accroître les compétences du personnel afin de favoriser la planification et la gestion afin d'atteindre les résultats en matière d'ES (tout le personnel de l'ACDI à l'échelle de l'administration centrale [AC] et sur le terrain)	1.1.1 Élaborer pour l'Agence des modules de formation sur l'ES ainsi que des ateliers adaptés aux priorités des programmes	Le Secrétariat de l'apprentissage continu (SAC) offrira les cours sur l'ES des niveaux débutant et intermédiaire qui font actuellement partie de la série de cours associés au Programme d'apprentissage pour les agents de développement (PAAD).	Deux fois par année	SAC
		Le cas échéant, le contenu traitant de l'ES sera intégré à d'autres cours offerts par le SAC (p. ex. la gestion axée sur les résultats [GAR], l'évaluation et le suivi, les approches-programmes [AP], les états fragiles).	2013	SAC
		Le SAC augmentera sa capacité d'offrir des modules abordant des thèmes sectoriels et transversaux.	2013	SAC
		Le SAC examinera le besoin d'élaborer un cours en ligne sur l'ES dans l'éventualité où une plateforme de formation en ligne serait mise sur pied.	2013	SAC
	1.1.2 Élaborer et diffuser des lignes directrices ou des normes de pratiques pour les employés afin qu'ils améliorent leur capacité d'établir un dialogue avec d'autres gouvernements et partenaires sur les questions d'ES	Faire l'inventaire et l'évaluation des outils; regrouper les outils et le matériel d'orientation; et élaborer une stratégie de diffusion.	2011	DGPSR, SAC
	1.1.3 Offrir au personnel du groupe EX des occasions d'améliorer leurs capacités de gestion en vue d'obtenir des résultats en matière d'ES	Préparer et offrir des séances d'information sur l'ES à l'intention de la haute direction (CPR) durant la mise en œuvre du Plan d'action.	2013	DGPSR, SAC
		Le contenu sur l'ES sera intégré au Programme d'apprentissage au leadership.	2013	Unité responsable de l'ES au sein de la DGPSR, en consultation avec le SAC

STRATÉGIE	MESURES	ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE	ÉCHÉANCE	CENTRES DE RESPONSABILITÉ
	1.1.4 Veiller à ce que l'ES soit intégrée dans les plans d'apprentissage du personnel	Voir à ce que tous les professionnels au sein des directions générales chargées des politiques, de la programmation ou des communications suivent au moins un cours officiel en matière d'ES d'ici la fin de la mise en œuvre du Plan d'action.	Chaque année	Gestionnaires des directions générales chargées des politiques et de la programmation*, Communications, coordonnateurs de l'apprentissage, SAC
1.2 Assurer et maintenir une masse critique de spécialistes de l'ES à l'échelle de l'AC et sur le terrain	1.2.1 Établir au sein du modèle décentralisé des postes liés à l'ES assortis de descriptions de travail et de processus de dotation détaillés quant aux compétences en matière d'ES	Réviser ou élaborer des descriptions de travail pour les postes liés à l'ES au sein de l'ACDI, et examiner les besoins en constante évolution par rapport aux ressources humaines (RH) à l'AC et sur le terrain.	2011	DGPSR, DSTS, GTAP
		Élaborer et adopter des cadres de référence (CR) standard ayant trait au recrutement de conseillers locaux en matière d'ES ainsi que des lignes directrices pour le processus de recrutement.	2012	Spécialistes de l'ES au sein de la DGPG et du GTAP avec DGPSR, RHSC, et les directions de la programmation de la DGPG et GTAP
	1.2.2 Fournir des ressources adéquates en matière d'ES à l'AC et sur le terrain (particulièrement pour les programmes décentralisés)	Préciser et harmoniser les rôles et les responsabilités sur le terrain et à l'AC en ce qui concerne l'ES dans le contexte de la décentralisation et de l'application des modalités de l'aide en constante évolution (p. ex. les AP, les approches sectorielles, les fonds mondiaux, etc.).	2011	DGPG, GTAP
		Pour chaque pays ciblé et ceux où l'ACDI a une présence modeste, évaluer les exigences en matière d'ES pour satisfaire les besoins inhérents à la programmation et fournir les appuis nécessaires.	2011	DGPG, GTAP
		Définir une norme relative au recrutement d'au moins un conseiller local en matière d'ES à temps plein pour chaque pays ciblé, et allouer les ressources financières adéquates pour soutenir le rôle de ce conseiller.	2013	DGPG, GTAP
		Offrir aux conseillers locaux en matière d'ES des occasions d'accroître leurs connaissances et leurs compétences, y compris la possibilité de suivre une formation sur les politiques et les directives de l'ACDI.	2013	DGPG
		1.2.3 Offrir des possibilités d'apprentissage et de partage de l'expérience à l'échelle régionale ainsi qu'entre les équipes de l'AC et celles sur le terrain	Accroître le nombre d'ateliers sur le renforcement des capacités ou le partage d'information durant la mise en œuvre du Plan d'action.	2013
	Examiner la pertinence des sources d'information en ligne et des plateformes électroniques utilisées pour l'échange d'information au sein des régions et entre ces dernières.	2013	Spécialistes de l'ES au sein de la DGPG et du GTAP, en collaboration avec l'unité responsable de l'ES au sein de la DGPSR	

STRATÉGIE	MESURES	ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE	ÉCHÉANCE	CENTRES DE RESPONSABILITÉ
1.3 Renforcer la capacité de l'ACDI de faire preuve de leadership par rapport aux politiques en matière d'ES au sein de l'Agence et auprès des partenaires	1.3.1 Fournir un apport adéquat de personnel et de ressources opérationnelles à l'unité responsable de l'ES au sein de la DGPSR pour qu'elle accomplisse ses fonctions de base	Concevoir une proposition pour renouveler l'unité responsable de l'ES au sein de la DGPSR qui porterait sur les exigences et les responsabilités en matière d'ES (nombre, niveaux, fonctions) et qui inclurait une proposition budgétaire.	2010	La proposition sera élaborée par l'unité responsable de l'ES au sein de la DGPSR et soumise à l'approbation de la VP/DGPSR
		Réimprimer la <i>Politique en matière d'égalité entre les sexes et le cadre d'évaluation de l'ACDI sur les résultats en matière d'ES</i> .	Achevé	
	1.3.2 Créer un groupe de travail pour examiner les mesures additionnelles nécessaires à l'établissement d'une approche cohérente et globale en matière de création, de rétention et de diffusion du savoir dans le domaine de l'ES à l'AC et sur le terrain qui met l'accent sur les leçons apprises par rapport à l'évolution des modalités d'aide dans les États fragiles	Établir des lignes directrices fondées sur les expériences, les leçons apprises, les approches relatives à l'ES et les questions soulevées par la société civile et les partenaires concernant l'application des modalités de l'aide en constante évolution.	2011	DGPSR et groupe de travail au sein de l'Agence
Élaborer des lignes directrices en matière d'ES dans les États fragiles.	2011			

2. IMPUTABILITÉ

Résultat : Consolider les systèmes de gestion et de reddition des comptes de l'ACDI en vue d'obtenir des résultats en matière d'égalité entre les sexes

2.1 Assurer la responsabilité de la gestion pour obtenir des résultats en matière d'égalité entre les sexes lors de la mise en œuvre du Plan d'action dans les programmes et politiques	2.1.1 Produire à l'intention du CPR un rapport annuel donnant une vue d'ensemble de la mise en œuvre du Plan d'action en matière d'ES	Fournir un rapport annuel donnant une vue d'ensemble des progrès accomplis par chaque direction générale.	Chaque année	Unité responsable de l'ES au sein de la DGPSR
		Suivre et évaluer la manière dont les directions générales produisent leurs rapports sur les progrès qu'elles ont accomplis à l'égard de la mise en œuvre des éléments du Plan d'action qui relèvent d'elles.	Chaque année	CPR
2.2 Veiller à ce que les instruments liés aux politiques et à la planification ainsi que les cadres de programmation-pays et de programmation-région correspondent aux engagements stratégiques liés à l'égalité entre les sexes	2.2.1 Augmenter la proportion des investissements de l'ACDI visant à atteindre des résultats explicites en matière d'ES (pour les projets intégrés ou ceux comportant une démarche ciblée en matière d'ES)	Veiller à ce que chaque nouveau projet d'ici 2013 comporte des résultats inhérents à l'ES, et à ce qu'un nombre croissant de projets donnent des résultats en matière d'ES au niveau intermédiaire (autrement dit, codés au niveau 2) ou qu'ils soient spécifiquement conçus pour cibler des inégalités au chapitre de l'ES (autrement dit, codés au niveau 3).	Chaque année	DGPG, GTAP, DGPMM, DGPC
		Concevoir un rapport de suivi sur le codage portant sur l'ES pour les nouveaux projets (chaque année, l'exercice 2009-2010 étant l'année de base).	Chaque année	DPF, YDP

STRATÉGIE	MESURES	ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE	ÉCHÉANCE	CENTRES DE RESPONSABILITÉ
	2.2.2 Intégrer les résultats escomptés, les indicateurs et les objectifs à l'égard de l'ES dans tous les modèles logiques des programmes-pays et cadres de mesure du rendement (CMR) ainsi que dans les stratégies institutionnelles, si approprié	Tous les cadres de programmation-pays (CPP) tiendront compte des questions et des résultats en matière d'ES tel qu'il est énoncé dans les lignes directrices du CPP.	2010	Directeurs généraux régionaux, Directeurs des programmes-pays, VP/GTAP
		Les stratégies en matière d'ES seront intégrées dans tous les CPP (annexe D du CPP) pour les pays ciblés et les programmes régionaux, et seront élaborées pour tous les autres pays partenaires.	2010	Directeurs généraux régionaux, Directeurs des programmes-pays, VP/GTAP
		Le processus de révision et d'approbation du Comité des programmes au sujet des demandes de proposition (DP), des modèles logiques et des CMR comprendront des critères ayant trait à l'ES.	2010	Comité des programmes
		Les stratégies institutionnelles tiendront compte des questions d'ES et énonceront les résultats escomptés, le cas échéant.	2010	DG/DGPMM
		Le document d'orientation stratégique de la DGPC tiendront compte des questions d'ES et énonceront les résultats escomptés, le cas échéant.	2010	DG/DGPC, DPSO
	2.2.3 Élaborer et mettre en œuvre des mécanismes pour améliorer les procédés d'analyse et les processus de sélection relatifs aux propositions réactives	Examiner le processus d'évaluation des propositions réactives et le processus décisionnel à l'égard de ce type de proposition afin de s'assurer d'accorder une attention adéquate aux questions d'ES.	2010	SPG
		Passer en revue le cadre d'intégration de l'ES dans les programmes et les projets actuellement utilisé par la DGPC (2003).	2011	Spécialiste de l'ES de la DGPC
		Accroître au moyen de la formation la capacité des partenaires à intégrer l'ES dans les propositions et les projets et au sein de leurs organisations respectives.	2012	DG de la DGPC, DPSO, DEC
		Passer en revue le manuel de formation des partenaires, au besoin.	2013	
		Examiner les lignes directrices relatives aux propositions admissibles en matière d'assistance humanitaire internationale (AHI) pour sensibiliser davantage les partenaires aux questions d'ES.	2013	DGPMM
	2.2.4 Appuyer la mise en œuvre de la nouvelle élaboration de processus opérationnels relatifs aux programmes qui sont harmonisés à la politique de l'ACDI en matière d'ES afin d'assurer l'atteinte de résultats au chapitre de l'ES et la qualité du codage connexe	Appuyer le directeur en ce qui concerne sa responsabilité à l'égard des résultats en matière d'ES en intégrant les questions d'ES dans les lignes directrices, les listes de vérification et les modèles utilisés pour la planification.	2012	Directions générales chargées de la programmation*, SPG
		Veiller à ce que les spécialistes de l'ES soient systématiquement consultés durant le processus de planification.	2012	
		Assurer la qualité du codage portant sur l'ES en consultant les spécialistes de l'ES.	2012	
		Passer en revue l'intégration de l'ES dans l'élaboration du processus opérationnels, et ce, dans les 18 mois du lancement du Plan d'action.	2012	

STRATÉGIE	MESURES	ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE	ÉCHÉANCE	CENTRES DE RESPONSABILITÉ
2.3 Accroître la rétroaction tirée de l'évaluation des projets ou programmes au sujet des résultats en matière d'ES	2.3.1 Adopter une approche plus cohérente pour évaluer la qualité du rendement en matière d'ES au moyen des évaluations effectuées par les directions générales chargées de la programmation et la Direction de l'évaluation	Évaluer et réviser les principaux cadres d'évaluation de l'Agence (p. ex. Cadre des résultats et des facteurs clés de réussite) afin de s'assurer d'accorder une attention adéquate aux résultats en matière d'ES.	2011	Direction de l'évaluation/DGPSR
		Élaborer un ensemble de critères standard ou de questions d'évaluation qui définiront la manière dont les évaluations de l'ACDI et les évaluations ou cadres conjoints multidonateurs aborderont l'ES (p. ex. dans les CR, besoin de questions précises pour l'obtention de résultats d'ES, besoin d'expérience en matière d'ES dans l'équipe d'évaluation) et le diffuser dans l'ensemble de l'Agence.	2012	Direction de l'évaluation/DGPSR
		Intégrer dans le CR de toutes les évaluations entreprises par l'ACDI les questions et les enjeux importants en matière d'ES.	2013	DG/directions générales chargées de la programmation*
2.4 Veiller à ce que des renseignements de qualité sur les résultats en matière d'ES obtenus grâce aux programmes soient accessibles dans toute l'Agence pour faciliter la prise de décisions	2.4.1 Améliorer les outils de production de rapports et les systèmes de données sur l'ES aux fins de la saisie et du suivi des résultats, ainsi que de la collecte des données ventilées par sexe, tant pour la compilation des données de base que pour la production des rapports	Réviser le système de codage afin d'y intégrer un marqueur d'ES plus robuste.	Achevé	DGGIT, DPF, DGR
		Déployer le nouveau système d'établissement de rapports en matière d'ES à l'intérieur de l'Outil de suivi et de rapport sur l'investissement (OSRI).	2010	DGGIT, DPF, DGR
		Tester des solutions pour mettre en correspondance le nouveau codage ou le nouveau marqueur d'égalité entre les sexes et l'OSRP.	2010	DGGIT, DPF, DGR
		Examiner la politique et les lignes directrices en matière de GAR pour veiller à ce qu'elles donnent des directives claires en matière de données ventilées par sexe dans le cadre de la collecte des données de base pour tous les CMR.	2013	DGR
	2.4.2 S'assurer que l'ES fasse partie de tous les rapports, par exemple le RRA, les fiches de rendement des pays, le Rapport sur l'efficacité de l'aide, le Rapport de veille stratégique et l'analyse de portefeuilles	L'unité responsable de l'ES au sein de la DGPSR prendra part à tout groupe de travail ou équipe de travail officiel ou non officiel chargé d'analyser et de surveiller le rendement de l'ACDI dans son ensemble et d'établir des rapports à cet égard. Le RRA 2010-2011 comprendra les engagements prévus au Plan d'action.	Chaque année	VP/DGPSR, VP/DGPG, VP/GTAP, VP/DGPM
2.5 Communiquer les résultats obtenus en matière d'ES à la population canadienne	2.5.1 S'assurer que les outils de communication (p. ex. le site Web, les cartes postales et les études de cas de l'ACDI) comportent un volet sur l'ES	Établir une équipe de travail qui aura pour tâche de communiquer les résultats, et concevoir des outils de communication interne.	2010	DG/COMM, DG/YDG

STRATÉGIE	MESURES	ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE	ÉCHÉANCE	CENTRES DE RESPONSABILITÉ
3. ENGAGEMENT				
Résultat : Accroître les efforts concertés de l'ACDI visant à mobiliser ses partenaires en vue d'obtenir des résultats en matière d'égalité entre les sexes				
3.1 Contribuer au renforcement des capacités des pays partenaires à respecter leurs engagements internationaux en matière d'ES	3.1.1 Déterminer les secteurs et les occasions où il sera possible de mobiliser nos partenaires régionaux et les pays partenaires pour obtenir des résultats en matière d'ES, y compris les occasions liées aux priorités thématiques et sectorielles	Les stratégies d'ES des programmes-pays élaborées en 2009 répondront à ce défi (voir le point 2.2.2 ci-dessus).	2010	DGPG et GTAP, directeurs des programmes-pays et des programmes-régions
		Le groupe de travail étudiera les occasions dans le contexte des nouvelles modalités d'aide (c.-à-d. AP), y compris la possibilité de financement complémentaire pour améliorer les résultats en matière d'ES.	2010	Groupe de travail, voir le point 1.3.2
		Cerner les occasions en lien avec les thèmes prioritaires dans le cadre de l'élaboration des stratégies portant sur les nouvelles priorités.	2010	Unité responsable de l'ES au sein de la DGPSR et les équipes de travail sur les priorités thématiques
3.2 Appuyer les partenaires de la société civile et les partenaires multilatéraux chargés de la mise en œuvre pour qu'ils utilisent des approches plus cohérentes et davantage axées sur les résultats en matière d'ES	3.2.1 Assurer que les stratégies institutionnelles de l'ACDI relatives aux partenariats avec les organisations multilatérales et les organisations de la société civile tiennent compte des engagements stratégiques de l'ACDI liés à l'ES	Les stratégies institutionnelles pour les 18 plus importants partenaires multilatéraux comprendront une évaluation des questions d'ES et, lorsqu'il y aura lieu, des objectifs précis en matière d'ES.	2013	VP/DGPM
		Réaliser le cycle de l'Évaluation institutionnelle de l'égalité entre les sexes (EIES) auprès des 18 plus importants partenaires multilatéraux.	2013	DGPM DG/MPM
		Explorer des moyens d'assurer une plus vaste diffusion à l'interne des conclusions de l'EIES pour les partenaires multilatéraux.	2013	
		Faire en sorte que les documents d'orientation stratégique de la DGPC tiennent compte des engagements stratégiques de l'ACDI liés à l'égalité entre les sexes.	2010	DGPC, DG/DPSO
		La DGPC réalisera le cycle de l'EIES auprès des 18 plus importantes organisations qui reçoivent des fonds de la DGPC (financement de base), du financement pour des programmes ou du financement pour des initiatives stratégiques, ou les deux.	2013	
		Veiller à ce que les partenaires qui ont participé à la formation en matière d'ES intègrent mieux l'ES à leurs propositions.	2013	DGPC, DG/DPSO
		Explorer des moyens d'assurer une plus vaste diffusion à l'interne des conclusions de l'EIES pour les partenaires de la société civile chargés de la mise en œuvre.	2013	DGPC, DG/DPSO

STRATÉGIE	MESURES	ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE	ÉCHÉANCE	CENTRES DE RESPONSABILITÉ
3.3 Favoriser une plus grande harmonisation entre les donateurs quant à l'ES en vue d'une plus grande cohérence des interventions à l'échelle du pays et des institutions, y compris les forums multidonateurs	3.3.1 Favoriser une plus grande harmonisation entre les donateurs quant à l'ES en vue d'une plus grande cohérence des interventions à l'échelle du pays et des institutions, y compris les forums multidonateurs	<p>Les étapes de mise en œuvre seront définies par le groupe de travail dans la section 1.3.2.</p> <p>Étapes possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • instaurer le rôle du chef de l'aide (CDA) ou du directeur du programme-pays et du personnel qui consiste à veiller à ce que les questions d'ES fassent partie du dialogue stratégique; • définir le niveau d'expertise requis en matière d'ES; • cerner les points d'entrée pour l'atteinte des résultats en matière d'ES; • définir et mettre en œuvre des projets complémentaires qui amélioreront la capacité des gouvernements, plus particulièrement en ce qui concerne la collecte et l'analyse de données ventilées par sexe ou âge ou ayant trait à l'atteinte des résultats en matière d'ES. 	2011	Groupe de travail, voir le point 1.3.2
	3.3.2 Créer des partenariats en matière d'ES avec d'autres donateurs aux vues similaires	<p>Les étapes de mise en œuvre seront définies par le groupe de travail dans la section 1.3.2.</p> <p>Étapes possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mettre en place des groupes de travail mixtes (donateurs et gouvernement) en matière d'égalité entre les sexes à l'échelle des pays; • assurer conjointement une programmation, des missions et des évaluations par pays en matière d'ES; • instaurer le rôle du CDA qui consiste à concrétiser les conseils et les recommandations des groupes d'égalité entre les sexes. 	2011	Groupe de travail, voir le point 1.3.2.
	Établir des partenariats avec des donateurs aux vues similaires, à l'appui des objectifs d'ES, dans des organisations multilatérales, des organisations de développement, des organisations humanitaires internationales et des forums sur les politiques.	2011	DGPMM	
*Les directions générales chargées de la programmation comprennent la Direction générale des programmes géographiques, Groupe de travail sur l'Afghanistan et le Pakistan, la Direction générale des programmes multilatéraux et mondiaux, la Direction générale des partenariats avec les Canadiens.				